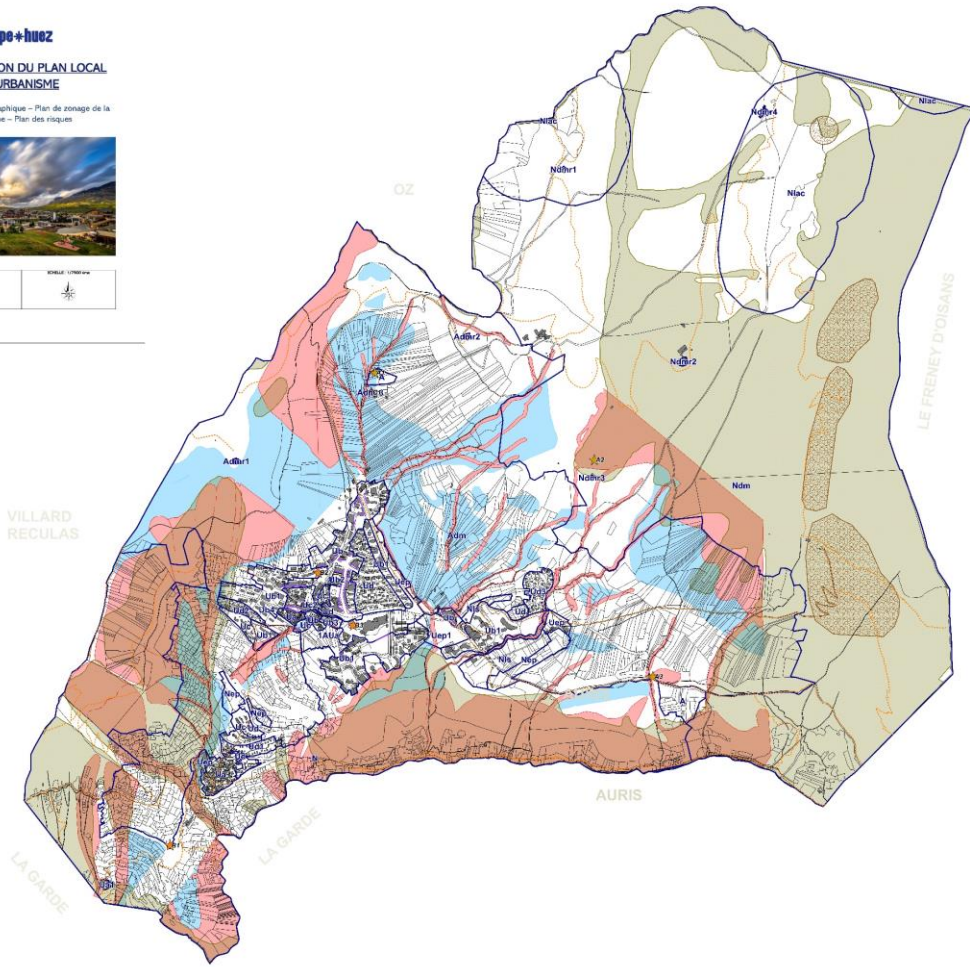


ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. Règlement graphique - Plan de zonage de la commune - Plan des risques



- LEGENDE PLU**
- LIMITES DES ZONES DU PLU
 - BORD D'EMPLACEMENT DES CONSTRUCTIONS IMPROBES
 - CHERCHÉ DE PARCOURUS À PÉDESTRE
 - LIGEAIRE DE COMMERCES ET DE RESTAURANTS À MANUTENIR OU À CRÉER
 - BÂTI D'INTERET PATRIMONIAL À PRÉSERVER
 - CHALET D'ALPAGE À PRÉSERVER OU RESTAURER
 - ★ BÂTIMENT POUVANT CHANGER DE DESTINATION
 - ▨ PERIMÈTRE DE LA CARTE 9111-3 RELATIVE AUX RISQUES NATURELS
 - ▨ PERIMÈTRE DES ZONES INCONSTRUCTIBLES
 - ▨ BÂTI EN ZONES À DES RISQUES MODÈRES - CONSTRUCTIONS
 - ▨ AUTORISÉES SOUS CONDITIONS
 - ▨ BÂTI EN ZONES À DES RISQUES FORTS - CONSTRUCTIONS INTERDITES SAUF EXCEPTION
- INFORMATIONS**
- ▨ PIGNELLE
 - ▨ BÂTI CASABÈTRE 2004